



Séance plénière du 8 octobre 2008

VŒU DU CESR

LES CONSEQUENCES DE LA REVISION DE LA CARTE MILITAIRE POUR LE DEPARTEMENT DE L'INDRE

Rapporteur : Yves ROTY

Lors de la séance plénière du 12 juin 2008, le CESR avait adopté un vœu pour alerter sur les conséquences possibles de la restructuration de la carte militaire et sur l'impératif de réagir sans attendre l'annonce du gouvernement.

La décision gouvernementale intervenue le 24 juillet s'est traduite, pour la région Centre, par des choix globalement moins dommageables qu'on aurait pu le craindre ; en effet, la région ne devrait perdre que 208 emplois à l'horizon 2011-2012 sur les quelques 17000 présents aujourd'hui.

Dans ce contexte, le département de l'Indre, avec la perte annoncée de 1200 emplois sur un effectif de 1596, par dissolution après 2011 du 517^{ème} régiment du train à Déols et par réduction de 142 emplois du 12^{ème} BSMAT de Neuvy-Pailloux, paye un lourd tribut à la réforme.

Le point d'actualité présenté par Jean-Jacques FRANCOIS au nom du comité de conjoncture rappelle les grandes lignes de la décision gouvernementale et met la focale sur la situation du département de l'Indre.

Le Bureau du CESR a souhaité, à partir de ce dernier document, exprimer ses inquiétudes et ses préconisations pour permettre de limiter l'impact économique et social de la décision.

Une fois de plus, l'Indre va subir une disparition massive d'emplois sur un seul site, comme ce fut le cas avec la SEITA. Dans un département qui dispose du taux d'emploi le plus faible de la région, voit sa population vieillir et diminuer depuis plusieurs années, a déjà subi de nombreuses disparitions d'entreprises (confection...) et dispose d'un niveau de formation plus faible que la moyenne, l'impact sera d'autant plus marqué. De plus, des inquiétudes pèsent sur des entreprises majeures, notamment dans le secteur industriel.

La région a malheureusement vécu ces dernières années d'autres séismes : défense à Bourges, automobile à Romorantin, électronique à Dreux... A quelques jours de l'installation du Comité de site de défense de l'Indre, le 10 octobre, le CESR appelle à tirer profit de l'expérience des dispositifs mis en place sur ces territoires.

Quatre mots apparaissent impératifs à respecter : concertation, cohésion, mobilisation, structuration.

La démarche « Convergence » mise en œuvre à Bourges a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs politiques, économiques, sociaux, associatifs pour bâtir ensemble les bases d'une stratégie pour le bassin d'emploi de Bourges et plus largement le département du Cher. Il s'agissait d'aider à faire émerger des projets par un accompagnement actif de terrain, en cherchant à associer des structures ou des personnes au-delà des responsables habituels pour aboutir un diagnostic et des orientations partagés.

La gravité de la situation, mais également le délai annoncé (après 2011) appellent des actions communes et cohérentes de tous les acteurs et/ou financeurs : Etat, Région, Département, Agglomération, Pays, Communes, Consulaires, Syndicats... Les ambitions politiques, les égoïsmes, la paternité des idées doivent être abandonnées au profit de l'efficacité et de l'intérêt général. Dans ce cadre, la Région, maître d'œuvre du Schéma Régional de Développement économique et social, doit jouer un rôle de chef de file.

La question de la gestion du foncier a été mise en avant en mars dernier dans la perspective du développement de l'aéroport de Châteauroux - Centre, elle va également se poser pour le site du 517^{ème} RTRN. Disposer à proximité du chef-lieu de département d'emprises aussi importantes, proches de l'autoroute A20, de la voie ferrée Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, d'un aéroport tous temps doté d'une piste de 3500 mètres, mérite d'être valorisé, en jouant la synergie et non pas la concurrence.

Deux ou trois années devraient s'écouler avant la fermeture du site de Déols et le transfert des personnels de Neuvy-Pailloux ; elles doivent être mises à profit pour rencontrer les intéressés et connaître leurs projets et ceux de leur famille, et, dans la mesure du possible, leur proposer les moyens de conserver un emploi sur place, voire explorer les possibilités de diversification au sein de l'établissement.

Ce délai doit également être utilisé pour amorcer la structuration et la mise sur pied d'une filière économique dans le domaine de la déconstruction et du démantèlement car d'autres sites, en France ou à l'étranger, comme Tarbes, ont déjà pris rang ; il ne faudrait pas que le bassin de Châteauroux se retrouve durablement distancé, comme ce fut le cas pour le fret aérien avec l'aéroport de Vatry.

Les moyens financiers annoncés (10 millions d'euros sur les 320 destinés aux contrats de redynamisation des sites de défense et des plans locaux de redynamisation) apparaissent modestes en regard de ceux mobilisés à la suite de la fermeture de Matra. Des crédits sont inscrits jusqu'en 2013 au titre du Contrat de projets Etat- Région et du programme opérationnel des fonds européens. Certaines lignes peuvent, et doivent, être utilisées pour des projets destinés à construire l'avenir de l'Indre. Des projets novateurs doivent également être construits et être prêts au moment de la révision à mi-parcours du CPER ; il sera d'autant plus facile de leur affecter des crédits.

Le Gouvernement évoque d'ores et déjà certaines mesures ; elles ne doivent pas être imposées brutalement mais faire l'objet de réelles discussions et négociations avec les « pouvoirs locaux » de façon à s'intégrer intelligemment dans le tissu local, en favorisant les effets de levier et les complémentarités.

Mais, pour le CESR, la dimension la plus importante reste la synergie entre les acteurs pour bâtir une stratégie pour l'Indre et pour le sud régional à intégrer dans le cadre d'un SRADDT pour aboutir à des projets porteurs et portés par tous.

Xavier BEULIN